

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf Janvier, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, QUIRINY Monique

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic a donné procuration à BARTHES Daniel, NADAL Caroline a donné procuration à Gabaude Chantal,

Votants : (12)

Secrétaire de séance : VIALLES GISELE

N° 2024-04 :

OBJET :: AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION 155 TERRAINS DE SPORT - « CREATION D'UN TERRAIN DE SPORT AVEC EQUIPEMENT SPORTIF A PROXIMITE DE L'ECOLE »

DEVIS : 51526.00 € HT SOIT 61831.20 € TTC

M le Maire expose le projet de créer un terrain de sport à proximité de l'école SIMONE VEIL à Puimisson.

M le Maire rappelle que les enfants sont amenés à se déplacer de la Rue du Colombié jusqu'au stade de Puimisson Avenue de La Pierre Plantée. Ils doivent traverser une Départementale pour y accéder, le terrain permettrait de sécuriser les allers et venues des enfants.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	30915.60 €	20 à 60%
Région			
Département			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

5000 TERRAINS DE SPORTS	AGENCE NATIONALE DU SPORT	10305.00 €	20%
Auto-financement			
Fonds propres		10305.40€	
Emprunt			
Total HT		51526.00€	

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

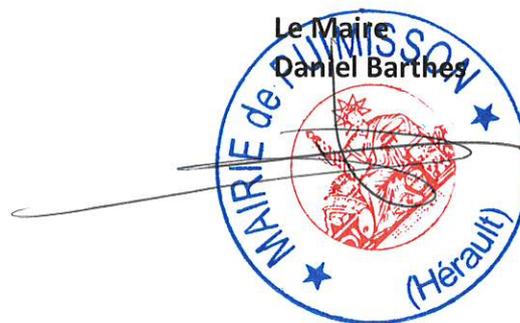
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Région et autres aides)
- La commune **s'engage** à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)
- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance
GISELE VIALLES



Le Maire
Daniel Barthes



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr